

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à ajouter une délibération à l'ordre du jour : Concession transitoire de fourniture de gaz pour l'école et la garderie (point n°9).

**1 – CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 octobre 2014.**

**2 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : Nouveaux statuts.**

Le maire rappelle que, suite à la fusion des Communautés de Communes « Entre Monts & Dheune » et « Autour du Couchois », la nouvelle Communauté « Des Monts & des Vignes » doit adopter des statuts définissant l'intérêt communautaire.

Le maire indique que lors de sa séance du 3 novembre dernier, le Conseil de Communauté a adopté, à l'unanimité, la modification de ses statuts tels que présentés aux conseillers.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux communes membres de se prononcer sur ces modifications statutaires dans un délai de trois mois.

Un débat s'instaure sur le devenir des communautés de communes du fait du souhait du gouvernement de fixer un seuil minimum de population à 20.000 habitants. Les conseillers municipaux interrogent les deux délégués communautaires sur les travaux menés jusqu'alors, sur les transferts de compétences et sur l'intérêt communautaire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager diverses actions de protestation.

La majorité du conseil se prononce favorablement à une action dès cette délibération.

Par 3 voix pour, 1 contre et 11 abstentions, le conseil municipal adopte les nouveaux statuts de la communauté de communes.

**3 – FINANCES : Renouvellement de la ligne de trésorerie.**

Le maire rappelle l'intérêt pour une commune de disposer d'une ligne de trésorerie. Il indique que cette ligne de trésorerie est utilisable en une ou plusieurs fois sur l'année, remboursable totalement ou partiellement à tout moment et ne donne lieu au paiement d'intérêts que sur les sommes utilisées et pour la durée d'utilisation mais implique le paiement de frais de dossier.

Pour 2015, compte-tenu de l'incertitude quant à la date de versement du FCTVA et des soldes de subventions pour les travaux de l'école et de la mairie d'une part, mais aussi de la nécessité de rembourser un emprunt à court terme pour ces mêmes travaux d'autre part, le montant sollicité pour la ligne de trésorerie s'élève à 100.000 € au lieu de 70.000 € habituellement.

Des demandes ont été formulées auprès d'établissements bancaires pour le renouvellement de la ligne arrivant à échéance fin décembre.

Après examen des offres du Crédit Agricole Centre-Est et de la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche Comté, le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'offre de la Caisse d'Épargne :

Montant	100 000 €
Durée	12 mois
Taux	Variable sur T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire) assorti d'une marge.
Marge	<b>1,60 %</b>
Taux départ	1,603 % modifiable chaque mois <i>(T4M = 0,003 % actuellement)</i>
Frais de dossier	0,20% du montant sollicité soit <b>200 € pour un an.</b>

**4 – NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : Reversement du fonds d'amorçage au SIVOS de la Haute-Dheune.**

Le maire explique que, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'État a décidé de verser une aide de 50 € par enfant à l'ensemble des communes concernées par la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires. Ce fonds d'amorçage a été ou sera versé à chaque commune membre du SIVOS de la Haute-Dheune. Ce syndicat assurant les frais de fonctionnement de cette réforme, il convient que chaque commune lui reverse ce fonds au fur et à mesure des déblocages d'argent par l'Etat, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

**5 – CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2014 : Validation des lauréats désignés par le jury.**

À l'unanimité, le conseil municipal valide le palmarès présenté par Mme Catherine GAUTHEY suite à la mise en commun de leurs notes à l'issue de leur visite du fleurissement individuel par les membres du jury des maisons fleuries.

**6 – CIMETIÈRE : Choix d'un prestataire pour l'aménagement du cimetière et élaboration d'un règlement.**

Dans le cadre de la réhabilitation du cimetière avec aménagement de l'espace columbarium par l'adjonction de cases supplémentaires, création d'un espace de dispersion, aménagement d'un ossuaire communal et mise en place d'un monument dédié « aux morts pour la France », la commission des travaux a examiné les devis de diverses entreprises. Un compte-rendu est dressé lors de la réunion, avec présentation des différents devis.

Après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce par 8 voix pour le projet n°1 présenté par l'entreprise GEROMET (columbarium à nombre de cases évolutif), par 2 voix pour le projet n°2 présenté par l'entreprise GEROMET et par 5 voix pour le projet « Bogota » présenté par l'entreprise GEROMET (columbariums à nombre de cases fixe).

Les projets des entreprises ROC'ECLERC et marbrerie BLONDEAU ne sont pas retenus.

#### **7 – MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNÉE : Organisation du Téléthon, de l'arbre de Noël, du pot de fin d'année.**

Mme Christine DESPREZ présente le bilan des précédentes éditions du Téléthon. Elle rappelle les conditions d'organisation et le déroulement de la manifestation qui aura lieu, cette année, le samedi 6 décembre, de 17h à 19h. Le conseil fixe les tarifs des diverses consommations et décide d'éditer des tickets pour limiter la circulation des caisses. Les conseillers se répartissent sur les différents postes et récupèrent la partie des tracts qu'ils ont à distribuer. Le rendez-vous pour la mise en place des stands est fixé à 15h30, au stade.

Le conseil évoque également l'organisation de l'arbre de Noël des enfants, le dimanche 7 décembre et fixe à 14h30 l'heure de mise en place de la salle. Mme DESPREZ se chargera d'accueillir l'artiste du spectacle.

Enfin, le conseil évoque les préparatifs liés au pot de fin d'année avec les employés communaux, le lundi 22 décembre à 18h30.

#### **8 – DEMANDES DE SUBVENTIONS : Adil 71, Résonance Romane, L'Exploitant Agricole, séjour d'étude.**

- À l'unanimité, le conseil municipal rejette la demande de subvention présentée par l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 71) pour exercer sa mission d'information auprès des habitants du département.
- À l'unanimité, le conseil municipal donne un avis défavorable à la demande de cotisation de la part de l'Association « Résonance Romane » du fait que la chapelle du cimetière serait répertoriée sur la carte départementale « Le Patrimoine Roman en Bourgogne du Sud ».
- À l'unanimité, le conseil municipal accorde une subvention de 30 € à la Maison Familiale et Rurale d'Etang-sur-Aroux suite à sa demande de subvention au titre de la scolarisation dans l'établissement d'un jeune de Saint-Bérain.
- Par 9 voix contre et 6 pour, le conseil municipal rejette la demande de participation financière à un voyage d'étude de la part du lycée agricole de Fontaines pour un jeune de Saint-Bérain, estimant que le budget prévisionnel présenté est en équilibre et que le reste à charge de 164 € doit pouvoir être assumé par la famille.
- À l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à l'offre d'abonnement à tarif privilégié à l'Exploitant Agricole de Saône & Loire (80 € au lieu de 103 €).

#### **9 – GDF : Concession transitoire de gaz pour l'école et la garderie.**

Le maire explique que la convention de fourniture en gaz retenue lors de la réunion de conseil municipal du 31 octobre dernier, avec l'entreprise GDF-SUEZ, pour l'école et la garderie est incompatible avec la date d'entrée dans le marché du groupement d'achat constitué avec le SYDESL. Une nouvelle offre transitoire jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2015 a été proposée par GDF-Suez. Les tarifs sont désormais les suivants :

- Abonnement annuel = 314,49 € HT/an au lieu de 299,76 € HT/an
- Prix unitaire du MWh = 55 € HT au lieu de 48,64 € HT avec formule de réactualisation automatique.

L'offre est acceptée à l'unanimité.

#### **10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

- Pour faire suite à la proposition de spectacle du SIRTOM sur la réduction des déchets contre mise à disposition de la salle des fêtes un vendredi soir ou samedi matin entre février et avril, le conseil municipal propose la date du vendredi 6 février 2015.
- Le maire informe le conseil que des travaux de réparation sur le tracteur communal sont à envisager pour un montant de 3.163 € TTC (remplacement de l'échelle arrière, des axes et des supports de bras de relevage ainsi qu'extraction des vis de support d'échelle).
- Le maire indique que lors de la réalisation des travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes, l'entreprise GONNOT a relevé de nombreuses contrefaçons sur la noue et le lattage du toit des sanitaires, ce qui expliquerait les infiltrations d'eau dans les plafonniers. Il serait peut-être envisageable d'engager un recours contre l'entreprise qui a réalisé les travaux à l'époque.
- Le maire indique qu'une seule offre de rachat du véhicule Express est parvenue en mairie. Après ouverture de l'enveloppe, le maire indique qu'il s'agit d'une proposition pour la somme de 50 €.

- Le maire fait lecture d'un courrier de remerciement de Mme Nicole BRUNO concernant l'aide et le soutien apportés par la mairie lors de l'exposition sur la Grande Guerre qu'elle a mise en place avec mesdames GEAIS et BOCQUET.
- Le maire informe le conseil du don d'un DVD souvenir de la cérémonie du 11 novembre 2014 par M. Jean-Pierre GRILLOT ainsi que de la future réalisation d'un reportage sur la prise du train blindé par une société de production pour le compte de France Télévision.
- Au nom de la commission Communication, Messieurs Jean-Luc PERNETTE et Christophe DUPARCHY dressent un bilan des réponses parvenues en mairie suite au questionnaire distribué dans le dernier Flash-Infos. Des modifications seront donc apportées dans les parutions à venir, notamment par la disparition du bulletin municipal et son remplacement par des flashes plus réguliers (5 dans l'année). Ils évoquent également la prochaine mise en place du site internet de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 23 h 35.